

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 décembre 2008

n° 35

page 1/1

Rapporteur **Monsieur Jacques DUMAS**

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

Deux agents du service éducation à temps non complet, l'une affectée à l'accueil périscolaire et la deuxième au service entretien, sollicitent une diminution de leur temps de travail pour des raisons personnelle et de santé.

La responsable du service éducation a émis un avis favorable à ces changements de temps de travail.

Le tableau des effectifs doit être modifiée en conséquence.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°30 du 2 octobre 2008 modifiant le tableau des effectifs,

CONSIDERANT les motifs évoqués ci-dessus,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

► la création de :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 14 h/semaine
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 h/semaine

► la fermeture de :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17 h/semaine
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 31 h 30/semaine

Le tableau des effectifs est arrêté comme suit : (*Voir annexe*)

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtelleraut

Transmis à la sous préfecture

Le 12/12/08 n° 12334

Publié en mairie

Le 9/12/08

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS